



## PRÉFET DES VOSGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 07/01/2021

#### Les Prodiges de la République

Toute l'année, des réservistes, des bénévoles, des citoyens s'engagent remarquablement au service d'une cause ou de personnes.

Ces derniers mois certains ont fait preuve d'un dévouement exemplaire : qu'il s'agisse des soignants qui ne comptent ni leurs heures, ni leur énergie, des policiers ou gendarmes qui veillent à la sécurité des personnes et des biens, des pompiers qui viennent au secours de ceux qui sont en danger, mais aussi toutes celles et de tous ceux qui prennent des initiatives et donnent de leur temps au service de la collectivité.

Ces citoyens qui se sont illustrés pendant le confinement notamment, en apportant les courses aux personnes plus âgées, en confectionnant des masques pour leurs voisins, en consacrant sur temps à l'hôpital, forcent l'admiration de tous et ce sont, toutes et tous, nos Prodiges de la République.

Afin de les mettre à l'honneur, la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, chargée de la citoyenneté, madame Marlène Schiappa a lancé l'opération « les Prodiges de la République ».

Dans les Vosges, comme partout en France, des Prodiges de moins de 30 ans (sauf exception) seront désignés et récompensés par un jury. La parité sera respectée. Chaque département désignera, par ailleurs, un ou une Prodige qui sera récompensé(e) par un chèque de 500 euros, lors d'une cérémonie présidée par la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, à reverser à une association locale afin de créer un cercle vertueux.

Dès à présents et jusqu'au dimanche 14 février 2021 minuit chacun peut proposer le prodige de son choix sur la page internet dédiée : <http://prodigesdelarepublique.fr/> ou sur [pref-secretariat-directeur-cabinet@vosges.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-directeur-cabinet@vosges.gouv.fr)

Ces personnes dévouées et engagées méritent d'être célébrées comme « prodiges de la République ».

**Cabinet  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88  
Mél : [pref-bci@vosges.gouv.fr](mailto:pref-bci@vosges.gouv.fr)  
[prefet.vosges/@prefet88](mailto:prefet.vosges/@prefet88)

Place Foch  
88026 ÉPINAL Cedex

